

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DIJON
 2 G RUE GENERAL DELABORDE
 DEC2
 21000 DIJON
 Tél. : 03 80 44 84 00
 Mail : dec2.cyclades@ac-dijon.fr

MONSIEUR GENDROT Lucas Estéban
 2, ROUTE DE CHALON
 71310 MERVANS

Nom de famille : GENDROT
 Nom d'usage :
 Prénom(s) : Lucas Estéban
 Né le : 31/05/2005 A : CHALON-SUR-SAONE (071)
 INE :
 Etablissement : 0711096F BATIMENT CFA BFC site d'AUTUN
 AUTUN CEDEX
 Forme de passage : Globale - Jury : 22714
 Catégorie : APPRENTI

Spécialité Installateur en froid et conditionnement d'air

Epreuves professionnelles		Note	Coefficient	Points	Observations
EP1	Préparation d'une réalisation	15.5/20	2.0	31.00	
EP2	Réalisation d'une installation	12.5/20	6.0	75.00	
	Réalisation d'une installation	13.0/20	5.0		
	Chef d'oeuvre	9.0/20	1.0		
EP3	Entretien, mise en service	17.0/20	4.0	68.00	
Epreuves générales		Note	Coefficient	Points	Observations
UG1	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique				Dispensé en 2022
	Français écrit				Dispensé
	Français oral				Dispensé
	Histoire-géographie et enseignement moral et civique				Dispensé
UG2	Mathématiques et physique-chimie				Dispensé en 2022
UG3	Education physique et sportive				Dispensé en 2022
UG4	Prévention, santé, environnement				Dispensé en 2022
Epreuves professionnelles		Total :	12.0	174.00	Moyenne : 14.50/20
Résultat		Total :	12.0	174.00	Moyenne : 14.50/20
DECISION DU JURY: Admis Mention Bien					

A DIJON, le 08 juillet 2024

Pour le recteur et par délégation
 Le Chef de la division des examens
 et concours

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus tard lors de l'inscription à l'examen.

Signature

Laurent BARON-LORNAGE

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Le recours administratif gracieux ou hiérarchique adressé à l'autorité administrative dans ce même délai prorogera le délai du recours contentieux.

Vous conservez ainsi la faculté de former ce dernier recours dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue suite au recours gracieux ou hiérarchique laquelle peut être implicite – absence de réponse de l'Administration pendant deux mois.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Les diplômes seront à retirer dans l'établissement de formation à partir de mi-octobre 2024.

Seuls les candidats isolés recevront leur diplôme, à leur domicile, par voie postale.